



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERS DES AFFAIRES ETRANGERES
DE L'INTEGRATION AFRICAINE

SOIXANTIE E (60^E) SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

REBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

S.E.M. ROGATIEN BIAOU
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'INTEGRATION AFRICAINE

(Vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

1- Permettez- moi, de prime abord, de rendre hommage à Votre prédécesseur, Monsieur Jean PING, qui a conduit avec brio les travaux de la 59^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale. Il a eu la lourde responsabilité des négociations sur la réforme des Nations Unies adoptée par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement vendredi dernier. Nous saluons son courage et sa grande foi en l'avenir des Nations Unies, la sagesse et la clairvoyance avec laquelle il a rempli sa mission.

2- Celle qui vous incombe, Monsieur le Président, est exaltante et cruciale. En effet, c'est avec vous que débute la phase de la mise en oeuvre des grandes décisions prises par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement sur cette réforme. Nous vous savons gré d'avoir fait de cette question le thème principal de la 0^{ème} Session.

3- Ma délégation a une autre bonne raison d'être heureuse de vous voir présider nos travaux. C'est l'importance que votre pays accorde à la problématique du développement et la contribution fort appréciable qu'il apporte aux efforts de la communauté internationale pour l'élimination de la pauvreté dans le monde. Qu'il vous souvienne que nos deux pays, le Bénin et la Suède, ont coprésidé avec succès le Groupe de travail de l'Assemblée Générale sur l'élaboration de l'Agenda pour le développement. Tout cela place cette session sous d'heureux auspices.

4- La question de l'élimination de la pauvreté est en tête des priorités du Gouvernement du Bénin. Dans ce cadre, nous avons négocié et adopté avec les Institutions de Bretton Woods le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La mise en oeuvre effective de ce Document, conjointement avec le Programme d'Action du Gouvernement, les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme, intitulées « Bénin – Alafia 2025 » est de nature à déclencher une dynamique de progrès qui permettrait la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

5- Encore faudrait-il que les efforts déployés de concert avec nos partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux concourent à l'amélioration de la situation dans les sept domaines jugés d'importance critique pour l'efficacité de l'aide aux PMA, à savoir :

L'allègement substantiel du fardeau de la dette extérieure des PMA pour leur permettre de consacrer davantage de ressources intérieures à l'élimination de la pauvreté ;

Le renforcement des capacités institutionnelles pour attirer des investissements étrangers directs et développer la libre entreprise ;

- La diversification des destinations des investissements étrangers directs ;

La promotion du partenariat secteur public – secteur privé dans les PMA pour promouvoir le développement rural;

- Le renforcement de l'impact des transferts de fonds de la diaspora ;

La promotion des investissements sud – sud pour améliorer l'offre de produits mis sur le marché ;et

Le renforcement du potentiel des microcrédits pour l'élimination de la pauvreté.

6- Il y a lieu de se féliciter de la décision prise par le O8 à Gleneagles en Ecosse en vue de l'annulation à 100% des dettes de dix-huit (18) pays pauvres très endettés au nombre desquels treize (13) font partie des PMA. Nous lançons du haut de cette tribune un pressant appel aux Pays donateurs pour qu'ils examinent sérieusement la possibilité d'étendre le bénéfice de cette nouvelle mesure positive à l'ensemble des PMA.

7- Le Bureau de coordination des PMA que mon pays a l'honneur de présider depuis 2002, poursuivra la concertation avec les institutions financières internationales et les partenaires au développement en étroite collaboration avec le Haut Représentant pour les PMA pour obtenir des avancées significatives sur tous ces registres. C'est dans cette optique que se situe la conférence ministérielle des PMA sur le transfert des fonds des Travailleurs Migrants qui se tiendra, à Cotonou, au Bénin, en février 2006 et non plus en octobre 2005 comme initialement annoncé.

8- Dans le cadre de cette Conférence, les 50 pays les Moins avancés envisagent d'instituer un Observatoire international des transferts de fonds des travailleurs migrants qui sera ouvert à tous les Etats. Nous exhortons tous les Etats Membres des Nations Unies à soutenir cette initiative qui vise à renforcer l'impact des ressources transférées sur le développement des pays qui les reçoivent.

9- Au-delà de ces considérations qui touchent directement les PMA, il y a l'urgente nécessité de promouvoir une prise en compte judicieuse de l'Agenda du développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et d'obtenir la traduction en actes concrets des engagements fermes des pays concernés sur la question de l'élimination des subventions agricoles, notamment celles relatives au Coton auxquelles mon pays attache une attention particulière.

10- Une telle mesure permettrait de lever un sérieux handicap aux efforts des pays en développement pour tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs pour réaliser leur pleine insertion dans l'économie mondiale. Nous réaffirmons ici qu'il est indispensable de coupler les facilités d'accès au marché mondial avec des mesures destinées à renforcer l'offre de produits par les pays en développement par l'appui adéquat à la transformation locale des matières premières.

Monsieur le Président,

11- Aucune initiative, aucune action et aucune mesure ou décision en matière de développement ne peut connaître un heureux aboutissement sans la paix. A cet égard, il est particulièrement inquiétant que sur les questions essentielles de désarmement et de non – prolifération des armes nucléaires, notre Organisation n'arrive pas forger le consensus nécessaire pour assurer la pérennité de la planète au regard du potentiel d'auto - destruction accumulé. Ces questions devraient être examinées dans la sérénité en ayant à coeur l'intérêt supérieur de l'espèce humaine sans commune mesure avec l'intérêt particulier de tel ou tel autre pays dans la poursuite d'une hypothétique puissance réductrice de sécurité pour chacun et pour tous.

12- Autant le Bénin n'a rien contre l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire pour couvrir les besoins énergétiques de la planète, autant il estime que les tentatives de dévier les programmes d'utilisation pacifique vers des programmes militaires sont contraires à l'optique de notre sécurité collective fondée sur la promotion du désarmement et de la non prolifération des armes de destruction massive.

Monsieur le Président,

13- Nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de confirmer le Conseil de Sécurité dans le rôle clé de l'Organe ayant la responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous exhortons tous les Etats Membres de cette auguste Assemblée à s'attacher à faire aboutir l'élargissement du Conseil de Sécurité pour le rendre plus représentatif et mieux à même de contrer les menaces anciennes et nouvelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

14- En 60 années d'existence des Nations Unies, le Conseil de Sécurité a pu avec des fortunes diverses procéder à la gestion et au règlement des conflits armés. Il a su réagir face à des situations représentant une rupture de la paix et de la sécurité internationales. Mais, il n'a souvent pas été en mesure d'agir pour arrêter et inverser le cours des événements ayant conduit à l'explosion de la violence et aux conflits armés.

15- Il est grand temps, au regard des pertes en vies humaines et des destructions massives de biens matériels occasionnés par les menaces actuelles, que le Conseil de Sécurité accorde un ordre de priorité plus élevé et une importance particulière à la prévention des conflits dans l'esprit de l'Article 34 de la Charte qui stipule : Je cite « le Conseil peut enquêter sur tout différend ou situation qui pourrait entraîner un désaccord entre les nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. » Fin de citation.

16- Nous voyons dans l'esprit et dans la lettre de cette disposition une compétence certaine du Conseil de Sécurité pour analyser et surveiller les situations comportant des risques de conflits armés ou de rupture de la paix sur l'ensemble de la planète et pour s'impliquer activement par anticipation, dans la gestion des crises avant l'éclatement des conflits ou de la matérialisation des menaces. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la Résolution 1625 (2005) adoptée par le Sommet du Conseil de Sécurité, le 14 septembre 2005 à l'initiative des trois pays africains membres du Conseil de Sécurité sous l'impulsion de mon pays, le Bénin.

17- Dans le cadre de la réforme du Conseil de Sécurité, l'Assemblée Générale devra prendre en considération cet aspect d'anticipation, et réfléchir à la façon de structurer les dispositifs d'appui pour permettre au Conseil de jouer efficacement son rôle dans la prévention des conflits et des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

18- La paix est et reste un bien inestimable et sans prix. Nous partageons les inquiétudes récemment exprimées par le Secrétaire Général à l'occasion du lancement de son initiative pour l'Alliance des Civilisations. Il s'agit d'une initiative constructive qui devra s'intégrer dans le cadre des actions à engager pour réduire les menaces qui pèsent sur la planète, y compris le terrorisme dont les attaches religieuses prédominantes tendent à créditer les thèses du choc des civilisations porteur d'un chaos certain. Le Bénin soutient cette démarche qui vise à rétablir la paix dans les coeurs et entre les confessions pour que les armes se taisent et laissent chanter les aspirations de nos peuples à la paix.

19- Nous nous associons à la quête de la paix avec les peuples auxquels elle fait aujourd'hui défaut. Nous marquons ici notre solidarité avec les peuples confrontés à des conflits armés, au Moyen Orient, en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et en Europe. Notre Organisation doit redoubler d'efforts pour les aider à retrouver la concorde, l'entente et la cohésion nationales.

20- C'est dans cet esprit que se situe notre démarche de la poursuite tous azimuts de la lutte contre le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Après l'adoption par le Conseil de Sécurité de la Résolution 1612(2005), il revient maintenant à l'Assemblée Générale de mettre sur pied un Groupe de travail à participation non limitée pour réfléchir et proposer des actions visant à la requalification de ce fléau en crime contre l'humanité au lieu de crime de guerre. Nous comptons sur votre soutien à tous pour que cette initiative devienne une réalité concrète.

21- Au Moyen Orient, le désengagement de la puissance occupante de la Bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie nous rapproche heureusement de notre vision commune d'un Etat Palestinien indépendant existant côte à côte avec l'Etat d'Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

22- Nous marquons ici notre attachement à la Feuille de Route établie par le Quatuor pour conduire les deux Peuples Israélien et Palestinien à cette destination. Nous en appelons à leurs dirigeants pour qu'ils restent engagés sur la voie de la paix.

23- Nous demandons la même chose aux dirigeants iraquiens. Nous les exhortons à ne ménager aucun effort pour mettre toutes les Communautés iraquiennes à bord du train de la transition pour rétablir la paix et consolider l'unité du pays. Nous tenons le même langage l'Afghanistan, du Soudan, du Libéria, de la Côte d'Ivoire etc.

24- Dans le même esprit du dialogue, nous nous félicitons des avancées significatives réalisées dans la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest grâce à la coopération établie entre les Nations Unies et la CEDEAO pour conduire des processus dynamiques de consolidation de la paix en vue de la restauration progressive de la normalité dans les pays affectés par les conflits et éviter la contagion par une approche régionale intégrée.

25- Nous engageons toutes les parties ivoiriennes à surmonter leurs divergences de vues pour donner une chance à la paix et à la stabilité dans la Sous-région ouest africaine. La tenue de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et les succès remarquables engrangés par les processus de transition en République Centrafricaine et au Burundi ont remis en perspective l'ensemble de la région. Nous encourageons les pays concernés à adopter le pacte régional pour la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et le développement dans le cadre du second Sommet Régional prévu à Nairobi et l'appliquer scrupuleusement pour promouvoir la stabilité, la paix et la prospérité dans la région.

26- Ces initiatives régionales commandent un renforcement de l'aide de la Communauté internationale pour un succès de la transition en République Démocratique du Congo. Dans cette optique, le Bénin entend poursuivre sa politique de participation active aux opérations de maintien de la paix. Il se tient prêt à accroître sa contribution aux efforts de la Communauté internationale dans ce pays pour accompagner le processus de transition démocratique en cours.

27- En Afrique de l'Est, les Nations Unies et l'Union Africaine sont engagées dans un partenariat sans précédent pour ramener la paix au Soudan et mettre fin à la crise humanitaire au Darfour dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte. Un tel partenariat s'impose également en Somalie. L'ONU gagnerait à aider l'Union Africaine dans ce cadre à constituer et à structurer ses capacités de maintien de la paix notamment par le renforcement des structures de planification et la formation des contingents nationaux et sous régionaux de la Force Africaine en attente.

28- Un autre élément essentiel auquel nous attachons une grande importance et que nous souhaiterions voir se matérialiser sans tarder tient à la décision prise par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement quant à la constitution d'une force de police permanente. Sa mise en oeuvre devra prendre en considération la nécessité d'établir un équilibre linguistique sur la base des besoins de déploiement à court et moyen termes. Il importe que les modalités de constitution de cette force soient promptement définies.

29- Nous proposons à cet effet de réaliser une évaluation rapide des ressources humaines actuelles existant à l'échelle de la planète et des capacités de formation de policiers des Etats Membres. Car une démarche rationnelle dans ce domaine consisterait à tirer le meilleur parti de ces capacités et à donner une égale chance de participation à la nouvelle force à tous les Etats Membres.

Monsieur le Président,

30- Au-delà des actions de pacification, la nécessité d'aider les pays sortant d'un conflit armé à rester sur le chemin de la paix et à surmonter les risques de rechute constitue un réel défi dont nous avons pris la juste mesure dans le cadre des réflexions engagées sur le rôle des Nations Unies.

31- C'est la raison d'être de la Commission de la Consolidation de la paix. Le consensus autour de cette question est tout à l'honneur de notre Organisation. Il importe que la Commission puisse devenir opérationnelle dans les meilleurs délais pour renforcer les actions en faveur des pays qui ont réalisé des transitions démocratiques particulièrement difficiles comme le Burundi, la République Centrafricaine, la Guinée Bissau, si leurs gouvernements en font la demande.

32- Ces pays confrontés à un état d'urgence sociale permanent ne peuvent concrétiser leurs chances pour une stabilisation durable que si la Communauté internationale mobilise les ressources nécessaires pour aider à rétablir un minimum de normalité dans la garantie de l'exercice des fonctions régaliennes de l'Etat tant du point de vue de la sécurité que de la fourniture des services sociaux essentiels comme les soins de santé, l'éducation des enfants, la garantie de la mobilité et de l'accessibilité aux ressources financières.

33- La réussite des Programmes de DDR sous tous leurs aspects constitue un facteur déterminant pour assurer l'irréversibilité des processus de paix et parer aux risques de contagion inhérents à la dispersion des ex-combattants qui n'ont pas réussi leur reconversion à la vie civile productive. La Communauté internationale devra veiller à ce que le volet Réinsertion aussi bénéficie d'un financement adéquat.

34- Dans la même optique, le Conseil des Droits de l'homme doit prendre sa place au sein de l'appareil des Nations Unies. Son mandat, sa taille, sa structure, son fonctionnement devront tenir compte des exigences de représentativité, de crédibilité et d'efficacité en tirant toutes les leçons de l'expérience et des pratiques de la Commission qu'il est appelé à remplacer.

35- A cet égard, il doit devenir un instrument privilégié d'identification des cas appelant l'exercice par la Communauté internationale du devoir de protection des populations. A ce titre, le Conseil des Droits de l'Homme a également un rôle crucial à jouer en tant que structure d'alerte rapide dans le système des Nations Unies, mais aussi comme un élément essentiel du dispositif de la prévention des conflits.

Monsieur le Président,

36- Nous ne saurions terminer notre propos sans marquer notre pleine adhésion à l'ingénieuse idée de votre Gouvernement de constituer un réseau de Chefs d'Etat et de leaders mondiaux pour le suivi de la mise en oeuvre effective de la réforme des Nations Unies.

37- Je vous remercie.